

Postes Canada retire son avis de lockout pour mieux négocier *Page A 2*

À la rencontre des **rues** et des **boulevards**, véritable squelette de la ville *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 153

LE DEVOIR, LE LUNDI 11 JUILLET 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



MICHAEL SOHN ASSOCIATED PRESS

L'attaquant Éder (no 9) a marqué à la 109^e minute, provoquant l'euphorie de ses coéquipiers sur le terrain du Stade de France.

EURO 2016

Le Portugal tient enfin un premier titre

JEAN DION

Alors que l'équipe du Portugal et lui-même connaissaient un début d'Euro 2016 plutôt ordinaire, Cristiano Ronaldo a souligné que l'important dans un tournoi de ce type consiste à monter en puissance et à se trouver à son apogée quand ça compte le plus. On peut tout perdre en phase préliminaire, mais on ne peut pas tout y gagner.

Le capitaine de la Selecção a vu juste et, même si privés de ses propres services pour

l'essentiel du match, ses coéquipiers ont trouvé le moyen de serrer les coudes et de conquérir le titre de champions d'Europe des nations avec une victoire de 1-0 contre la France après prolongation en grande finale dimanche au Stade de France.

C'est un but de l'attaquant Éder — qui joue en club à Lille — à la 109^e minute, en période supplémentaire, qui a dénoué l'impasse dans une rencontre partagée où les quelques bonnes chances de marquer s'étaient jusque-là butées soit à des gardiens vigilants, soit à un poteau ou

à une barre transversale. Ou alors, les tirs manquaient de précision.

D'une vigoureuse frappe du pied droit d'une vingtaine de mètres, le joueur originaire de la Guinée-Bissau, qui inscrivait ainsi son tout premier filet

VOIR PAGE A 8 : SOCCER

Lire aussi ▶ Pendant que les Portugais célébraient à Lisbonne le sacre des leurs, les Français exprimaient leur frustration dans les rues de Paris. *Page B 4*

DÉLAIS DE PROCÈS

La justice québécoise sous pression

Plus de moyens pourraient être nécessaires pour éviter la fin abrupte de procès

BORIS PROULX

La décision de la Cour suprême de limiter la durée des procès mettra de la pression sur le système de justice, qui devra trouver une manière de traiter les nouveaux dossiers au plus vite, sans quoi de possibles criminels pourraient passer dans les mailles du filet. De l'avis de juristes appelés à commenter ce jugement très suivi, il est temps de repenser ce qui cloche dans le système.

Désormais, chaque procès débutera avec une date de péremption qui, si dépassée sans justification, libérera les accusés. « Je ne crois pas que ce soit une mauvaise chose », affirme Stéphane Beaulac, professeur titulaire à l'Université de Montréal. De son avis, le jugement forcera l'administration de la justice à plus de rigueur et d'efficacité. Les futures causes échappées par des délais interminables mettront de la pression pour que soit amélioré le système. « Les procureurs vont peut-être demander à la ministre de la Justice [Stéphanie Vallée, au provincial] plus de moyens, plus de ressources. »

La Cour suprême a tranché, vendredi, que l'administration de la justice serait mieux servie en imposant des durées maximales aux procès. Sauf circonstances exceptionnelles, les procès devront durer au maximum 18 mois pour les causes entendues en cour provinciale, et 30 mois pour celles devant la Cour supérieure. Dans un jugement rendu à cinq juges contre quatre, le plus haut tribunal du pays, qui note une « culture de complaisance » dans l'administration de la justice,

VOIR PAGE A 8 : JUSTICE

AUJOURD'HUI



Actualités ▶ Tensions raciales aux États-Unis. Les manifestants se font entendre, le poing levé. *Page A 3*

Culture ▶ Festival international de jazz de Montréal. Le bilan en moments clés de nos journalistes. *Page B 7*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

MISES AUX POINTS

Vie et survie du point-virgule

Au top 10 des signes de ponctuation, voici le dernier de la liste

L'espace de quelques semaines, *Le Devoir* troque le Point chaud pour la miniserie d'été Mises aux points, portant sur les signes de ponctuation. Premier cas: le point-virgule, mal aimé du système. Autrefois assez prisé par les écrivains, le doublé n'a plus la cote. Ou n'est-ce pas plutôt qu'il ne se retrouve plus là où on l'attend?

STÉPHANE BAILLARGEON

Il n'y a pas de journée mondiale de la ponctuation et c'est bien injuste. Allons-y donc plutôt avec le 8 septembre, Journée internationale de l'alphabétisation. À cette date symbolique l'an dernier, *Le Devoir* publiait 51 textes, l'équivalent d'un petit livre, avec des milliers de mots et des dizaines de milliers de signes, et pourtant pas le moindre point-virgule.

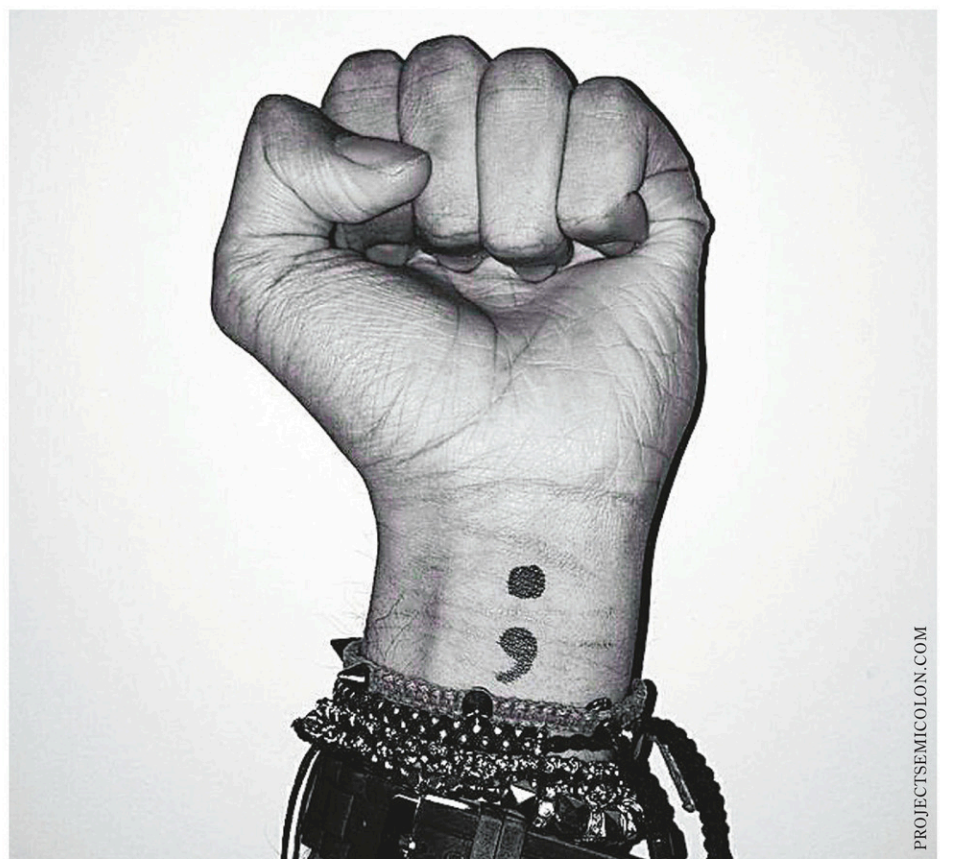
Ce jour-là, *Le Monde* publiait 97 textes. Le point-virgule y apparaît une dizaine de fois: dans un article sur la Mostra de Venise, il sert à diviser la présentation d'acteurs par or-

dre de leur entrée en scène sur le tapis rouge du Lido; dans un texte sur le design branché de Paris, il sépare les expositions présentées à la queue leu leu; dans une analyse de la probable candidature de François Hollande à la présidentielle de 2017, le signe sépare les constats d'un conseiller politique.

Ce n'est pas rien, c'est même mieux que rien, mais ce n'est pas beaucoup non plus.

« L'usage du point-virgule est en régression, et c'est même un des signes de ponctuation les moins utilisés », dit au *Devoir* Olivier Houdart, réviseur au site *lemonde.fr*. Le constat était déjà dans son livre *La ponctuation ou*

VOIR PAGE A 8 : POINTS



PROJECTSEMICOLON.COM

ACTUALITÉS

Postes Canada retire son avis de lockout pour négocier

Postes Canada a abandonné dimanche soir sa menace de lockout pour lundi.

La société d'État a retiré son avis de lockout de 72 heures lancé la semaine dernière. Elle a indiqué, par voie de communiqué, que «le service postal ne sera pas interrompu pendant que les pourparlers continuent». La partie patronale pouvait légalement décréter un lockout de ses 50 000 employés syndiqués ce lundi, dès 0 h 01. Elle a dit s'attendre à ce que «le syndicat respecte son intention, maintes fois répétée publiquement, de ne pas émettre d'avis de grève». Selon elle, «le fait d'avoir l'assurance des deux parties que le système postal demeurera en fonction

pendant que nous négocions fournira aux Canadiens et à nos employés la certitude qu'ils recherchent».

Intenses négociations

La société et le syndicat sont engagés dans d'intenses négociations supervisées par trois médiateurs du gouvernement fédéral. Malgré le refus du syndicat de se soumettre à une «trêve» de 30 jours de négociations intensives suivie d'un arbitrage obligatoire, les deux parties ont continué de négocier tout le week-end.

François Senneville, directeur national pour le Québec hors Montréal du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, était au bureau di-

manche. «On fait des allers-retours incessants à la table de négociations. On reste très tard le soir, on dort la nuit, et on recommence très tôt le matin.» Les discussions avancent bien, selon le syndicat, qui ne précise pas quels enjeux sont toujours litigieux. «On réussit à s'entendre sur certains points. On est en train de trouver un terrain d'entente pour les autres», résume François Senneville.

Supervision du fédéral

Plus tôt dimanche, le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, MaryAnn Mihychuk, s'était déclarée «très heureuse qu'il y ait eu des développements et que des progrès soient réalisés à la ta-

ble de négociations». Par voie de communiqué, elle a encouragé les deux parties à poursuivre les discussions au-delà du délai de préavis de lockout, retiré plus tard par Postes Canada. «Je continue à suivre la situation de près», concluait-elle.

«Nous sommes très contents que la ministre soit impliquée dans la discussion», a noté François Senneville, du syndicat. «C'est un bon message.»

Aux deux médiatrices qui étaient déjà à la table de négociation depuis la fin du printemps s'est ajouté un médiateur supplémentaire, début juillet.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Demande d'action collective

Un retraité de Postes Canada, Réal Robillard, dépose une demande d'action collective contre la société d'État, car la couverture d'assurances médicalement à laquelle ont droit les employés ne serait pas conforme aux exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Postes Canada affirme qu'en tant que société fédérale, elle n'a pas à se soumettre aux exigences provinciales. La poursuite affirme quant à elle que la société est tenue d'appliquer les exigences des lois de compétence provinciale qui n'entraînent pas l'application des lois fédérales. La RAMQ établit un plafond annuel qu'un citoyen doit déboursier pour ses médicaments. M. Robillard, qui souffre de la maladie de Parkinson, aurait payé des milliers de dollars en trop, selon la poursuite. M. Robillard cherche à obtenir un remboursement des sommes payées en trop pour les 25 000 travailleurs et retraités de Postes Canada qui auraient été affectés. Il demande aussi 2000 \$ en dommages pour les employés.

Le Devoir



RYAN REMIORS LA PRESSE CANADIENNE

Bombardier a jusqu'ici deux commandes fermes pour des appareils CSeries (ci-dessus à l'assemblage). L'aide éventuelle d'Ottawa pourrait servir à développer le marché, a dit Philippe Couillard, en visite au salon d'aéronautique de Farnborough.

CSERIES

Couillard juge que Bombardier peut se passer de l'aide d'Ottawa... pour l'instant

ALEXANDRE ROBILLARD
à Farnborough

Le soutien financier du gouvernement fédéral au programme d'avion CSeries de Bombardier n'est pas nécessaire dans l'immédiat, a déclaré dimanche le premier ministre Philippe Couillard.

M. Couillard a fait cette déclaration, au Royaume-Uni, peu après avoir participé à un vol du nouvel appareil CS100 de l'entreprise, dont le gouvernement québécois est partenaire. «On a soutenu ça au moment où c'était critique, au moment où l'on avait besoin de notre manifestation d'appui», a-t-il dit. «Je suis très, très fier qu'on l'ait fait, tant mieux si Ottawa embarque avec nous, c'est pour la flexibilité à plus long terme du programme.»

À la veille de l'ouverture du salon de l'aéronautique de

Farnborough, M. Couillard a répété que l'aide financière d'Ottawa est encore attendue pour développer le programme CSeries de Bombardier. «L'aéronautique au Québec est ce que l'automobile est en Ontario», a-t-il dit dans un point de presse.

L'aide d'Ottawa est attendue depuis des mois par le gouvernement du Québec et Bombardier

M. Couillard a cependant précisé que Bombardier, qui a bénéficié d'une prise de participation de 1 milliard du gouvernement, a suffisamment de liquidités pour aller de l'avant avec les commandes en cours. «À court terme, moyen terme, le programme est en voie, le pipeline de commandes est plein», a-t-il dit. Il y a des liquidités

dans la compagnie, assez pour faire avancer le programme et pour remplir toutes les commandes qui sont actuellement devant nous.»

M. Couillard a indiqué que du financement supplémentaire sera nécessaire plus tard dans le développement du programme. «Le financement supplémentaire sera nécessaire pour assurer plus de flexibilité à l'avenir, dégager de nouveaux marchés, développer de nouveaux modèles», a-t-il dit. «C'est à Ottawa de prendre sa décision. Nous, on l'a prise, la décision. Et si cette décision n'avait pas été prise, on ne serait pas là aujourd'hui.»

M. Couillard a amorcé à Farnborough une mission européenne de près d'une semaine, qui doit le mener également en Allemagne, où, après sa stratégie aéronautique, il fera la promotion de son plan de développement du secteur maritime au Québec.

L'aide d'Ottawa est attendue depuis des mois par le gouvernement du Québec et Bombardier, qui a réussi à conclure deux importants contrats avec

Air Canada et Delta, depuis l'annonce du partenariat avec le gouvernement québécois.

Présent au salon britannique, le président et chef de la direction, Alain Bellemare, a rendu hommage à la décision du gouvernement québécois de prendre une participation de 49% dans le programme de la CSeries. «Il y a un an, les gens se demandaient si le programme allait être là, a-t-il dit. Aujourd'hui, on a un carnet de commandes qui va nous permettre une mise en production qui est exactement ce qu'on avait prévu il y a un an.»

M. Couillard a amorcé à Farnborough une mission européenne de près d'une semaine, qui doit le mener également en Allemagne, où, après sa stratégie aéronautique, il fera la promotion de son plan de développement du secteur maritime au Québec.

La Presse canadienne

Trudeau à Kiev pour parler libre-échange et démocratie

Le premier ministre devrait signer cette semaine un très attendu traité de libre-échange avec l'Ukraine

LEE BERTHIAUME

à Kiev

Le premier ministre Justin Trudeau signera, lundi, le tant attendu traité de libre-échange avec l'Ukraine.

Justin Trudeau est arrivé en Ukraine dimanche, après avoir fait une visite chargée d'émotion au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne (voir encadré).

Après une première participation au sommet de l'OTAN la semaine dernière, le premier ministre doit séjourner dans ce pays d'Europe de l'Est jusqu'à mardi pour y rencontrer des leaders politiques et des groupes de la société civile. Avant son entretien avec le président ukrainien, Petro Porochenko, lundi, M. Trudeau visitera divers sites à travers la capitale où les forces nazies et soviétiques ont perpétré des atrocités au cours du XX^e siècle.

Sept ans plus tard

C'est le gouvernement de Stephen Harper qui avait amorcé les négociations pour un traité de libre-échange, en 2009. Elles se sont soldées par une impasse quatre ans plus tard, après l'élection du président prusse Viktor Ianoukovitch. Les pourparlers ont repris après qu'il a été écarté du pouvoir.

Les retombées de l'entente ne seront pas des plus considérables, mais les Ukrainiens espèrent que le traité attirera des investissements canadiens et surtout, facilitera leur virage occidental.

Après sa rencontre avec le président, Justin Trudeau se rendra à la place de l'Indépendance, où les manifestations de 2014 ont contribué à la destitution de Viktor Ianoukovitch. Plus de 100 personnes y ont laissé leur vie lors d'affrontements entre manifestants et policiers. M. Trudeau en profitera aussi pour encourager les efforts de réforme de l'Ukraine et discuter de sa lutte contre la corruption.

Dans un communiqué publié le 20 juin, le cabinet de M. Trudeau avait souligné que la visite du premier ministre vise à réitérer «l'engagement de longue

Visite émotive à Auschwitz

Cracovie — Le premier ministre Justin Trudeau a effectué une visite très émotive dimanche à l'ancien camp de concentration nazi d'Auschwitz, en Pologne.

M. Trudeau a franchi les clôtures de fil barbelé pour explorer les chambres à gaz où plus d'un million de personnes, en très grande majorité des Juifs, ont été tuées durant la Deuxième Guerre mondiale. Un survivant du camp, Nate Leipziger, 88 ans, qui vit à Toronto, l'a accompagné durant ces trois heures.

M. Leipziger racontait son expérience dans le camp, où il est arrivé en 1943, à l'âge de 11 ans. Justin Trudeau n'a pas pu retenir ses larmes devant la chambre où la mère et la sœur de M. Leipziger ont perdu la vie, il y a 70 ans. «Il a pleuré avec moi», a dit M. Leipziger. «Il a partagé ses larmes avec moi.» M. Trudeau a laissé pour message dans le livre des visiteurs que «l'humanité doit apprendre à aimer les différences» et que «la tolérance n'est pas suffisante».

date et continu du Canada à l'égard du peuple ukrainien et son soutien ferme en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine».

Le Kremlin appuie les rebelles indépendantistes. La Russie a annexé la péninsule de la Crimée en 2014. Lors du sommet de l'OTAN, vendredi dernier, le Canada a annoncé le déploiement de centaines de militaires en Lettonie, de même qu'une frégate et jusqu'à six avions de chasse ailleurs en Europe de l'Est, en soutien à une mission de l'OTAN. Les membres de l'alliance cherchent à dissuader la Russie de tenter des agressions ou des intrusions dans les pays qui longent ses frontières à l'ouest.

La Presse canadienne

Entretien: les nouveaux Air Canada ne seront pas suffisants

Londres — Le centre d'entretien de la compagnie Air Canada s'est engagée à utiliser aura besoin de plus que les seuls appareils CSeries de Bombardier pour être rentable, a déclaré dimanche le président d'une entreprise d'outillage du secteur de l'aéronautique, Eric Ledoux, qui dirige le Groupe DCM, croit qu'il faudra élargir le bassin d'appareils et de transporteurs qui seraient accueillis

par l'installation. M. Ledoux fait partie d'une délégation de 33 entreprises québécoises qui accompagnent le premier ministre Philippe Couillard au salon de l'aéronautique de Farnborough, dans la grande banlieue au sud-ouest de Londres. En échange de l'abandon d'une poursuite pour forcer Air Canada à maintenir à Montréal l'entretien lourd de ses appareils, le gouvernement du Québec a obtenu l'hiver dernier

l'engagement du transporteur de confier ce travail à une installation montréalaise qui reste à créer. Dans les locaux de la Délégation générale du Québec à Londres, où il se trouvait dimanche avec d'autres représentants d'entreprises participant à la mission, M. Ledoux, dont la société vend notamment des pièces à Bombardier, a estimé qu'il faudra plus que la clientèle d'Air Canada seule-

C, non, ça prend un contexte un petit peu concurrentiel pour exporter ce savoir-faire dans plusieurs pays avec plusieurs plateformes et plusieurs compagnies aériennes, pour éviter justement cette dépendance envers juste un opérateur ou un manufacturier», a-t-il dit. La CSeries est «un bon départ», mais il faut «d'autres appareils, d'autres transporteurs», a-t-il indiqué dans un point de presse.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Justin Trudeau, à son arrivée à Kiev

ACTUALITÉS

La conduite

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Mon auto m'a lâché. J'ai passé un moment à faire différentes manœuvres pour la ressusciter. Mais comme je ne suis pas du genre à croire aux miracles ni à me rendre aux dernières extrémités du bouche-à-bouche financier nécessaire pour réanimer un simple tas de ferraille, je l'ai finalement laissée crever sur le bas-côté de la route. Je l'ai même aidée un peu à mourir afin qu'elle arrête de souffrir et de me pourrir la vie.

Il a donc fallu en trouver une nouvelle. Pas une neuve, entendons-nous. Une nouvelle vieille.

D'un garage à l'autre, en écoutant distraitemment les beaux parleurs que sont les vendeurs, j'avais en tête une nouvelle étude sur la protection offerte aux passagers d'une automobile en cas d'accident. Aux États-Unis, 1600 personnes sont mortes en 2014 alors qu'elles étaient assises côté passager. Les assureurs ont essayé de comprendre pourquoi.

Le Insurance Institute for Highway Safety, un centre de recherche financé par les compagnies d'assurances, a simulé des accidents côté passager sur plusieurs véhicules. Selon le *New York Times*, les résultats montrent que des fabricants ont négligé d'accroître la protection du passager au cours des dernières années pour se concentrer sur celle du conducteur, au prétexte que ce siège, lui, est toujours occupé lors d'un accident.

Pour être plus en sécurité, il s'agit donc de circuler sans être accompagné. À en juger par les files d'automobiles qui n'ont pour seul passager que leur conducteur, on se demande d'ailleurs pourquoi les constructeurs persistent encore à équiper leurs bagnoles de plus d'un siège.

Dans ce vaste trou noir qu'est l'univers de l'automobile, j'ai toujours préféré les voitures manuelles. À tort ou à raison, il me semble qu'une boîte de vitesses manuelle m'offre un peu plus de contrôle sur mon cheval d'acier, tout en limitant quelque peu les frais nécessaires à épancher sa soif d'essence. Mais moi qui ne suis pas un lecteur assidu du *Guide de l'auto*, je découvre maintenant seulement que la plupart des fabricants ne proposent plus de boîte manuelle sur la plupart de leurs modèles.

Des fabricants ont négligé d'accroître la protection du passager au cours des dernières années

J'ai demandé à Philippe Laguë, l'ancien chroniqueur automobile du *Devoir* aujourd'hui à Radio Circulation, si j'avais la berlue. Il me répond ceci : « Les boîtes manuelles sont en voie de disparition. Et c'est encore plus vrai de ce côté-ci de l'Atlantique. Le pourcentage des ventes des versions munies d'une boîte manuelle est tellement faible en Amérique du Nord que certains constructeurs, asiatiques ou japonais, ne les exportent plus. »

Et Laguë ajoute : « Même des voitures sport comme Porsche ne sont plus offertes avec une boîte manuelle. » Une déception pour moi qui avais toujours rêvé de m'offrir une Porsche pour rouler sur les chemins en gravier défonce de ma campagne adorée...
Même les mirages de l'automobile « sport » sont donc passés en mode automatique. Laguë dit au fond l'essentiel en une formule : « Les Nord-Américains aiment se laisser conduire. »

Sur les ondes de NPR, la radio nationale américaine, on diffuse depuis 1977 *Car Talk*, une émission où les deux animateurs, les très amusants frères Magliozzi, se sont employés jusqu'en 2012 à répondre aux questions du public. Depuis leur retraite, les vieilles émissions sont rediffusées. Quel intérêt y a-t-il à entendre parler d'un Chevrolet Impala brun 1969 qui a cumulé trois fois le tour de la terre au compteur ? En écoutant ces reprises, on s'aperçoit en fait qu'il n'est pas tant question de mécanique dans ces émissions que de traits communs à une société envisagée à partir de l'observation de questions mécaniques. Oui, la voiture apparaît comme un formidable révélateur social.

Où allons-nous désormais si on en juge par notre conduite ? C'est bien le rêve automatisé de la Tesla qui triomphe, celui de la voiture pilotée en mode totalement autonome. Un rêve de luxe, rempli à ras bord d'un alibi écologique, où notre rapport à l'avenir est soumis à l'obéissance enthousiaste à des règles qui sont déterminées sur un mode robotisé auquel on souscrit jusqu'à en mourir.

Nos choix collectifs sont de plus en plus guidés par un même type de pensée automate aux visées mécaniques. On veut que les autos se conduisent seules et que la société soit automatisée au nom de la rentabilité plutôt que gouvernée au nom de l'humanité. Cela nous donne des projets de ports pétroliers le long du Saint-Laurent, de gros éléphants blancs édifés au nom du ciment, des rivières à saumons asséchées par ceux qui ont soif de profit, une éducation réduite en bouillie, une aide aux démunis passée au tamis. Puisque tout cela va dans le sens des objectifs qui ont été assignés, qu'importe alors de se retrouver tous à manger des patates en poudre ?

L'automatisation de notre conduite culminera-t-elle au point où des machines décideront des sacrifices que nous devons faire collective-ment ? Peut-être que l'ère de ces engins est déjà arrivée. Nous roulons en tout cas déjà à fond de train sur nos vies pour en arriver à obtenir à si grand prix un surplus budgétaire de 1,8 milliard de dollars.

Il y a décidément quelque chose qui m'échappe dans notre conduite, sur la route comme ailleurs.

jfn@ledevoir.com



Des manifestations se sont tenues chaque soir à travers les États-Unis depuis les événements de la semaine dernière. Dimanche, la foule s'était rassemblée au parc Washington à Cincinnati. Un rassemblement avait aussi lieu à Baton Rouge, où un homme noir a été abattu par un policier dans un stationnement.

TENSIONS RACIALES AUX ÉTATS-UNIS

Poing levé, les manifestants se font entendre

GUILLAUME LEVASSEUR

La semaine meurtrière s'est close dimanche soir par d'autres manifestations dans plusieurs villes à travers les États-Unis.

Après une soirée mouvementée samedi, les policiers de Baton Rouge ont procédé dimanche à l'arrestation d'une douzaine de manifestants qui tentaient de s'engager sur l'autoroute dans la ville où Alton Sterling a été abattu par des policiers mardi. La veille, plus de 200 manifestants avaient été interpellés au pays — principalement à Baton Rouge et à St. Paul, au Minnesota, où un autre homme noir, Philando Castile, a été abattu mercredi.

DeRay Mckesson, un militant important du mouvement Black Lives Matter, fait partie des personnes interpellées samedi. Il diffusait en direct la manifestation de son arrestation. Selon les documents fournis par le shérif de East Baton Rouge, Mckesson aurait été arrêté pour avoir bloqué une autoroute. Il se serait placé sur la voie de circulation, malgré plusieurs avertissements préalables des policiers. Selon d'autres militants, l'activiste se trouvait sur l'ac-



Des policiers escortent un manifestant arrêté samedi soir à Baton Rouge.

cotement au moment de son arrestation. Il a été relâché dimanche.

À St. Paul, au Minnesota, les policiers ont arrêté samedi près d'une centaine de manifestants. Selon le *StarTribune*, un média local, environ la moitié des arrestations se sont produites lorsque des manifestants bloquaient une autoroute. Une vingtaine de policiers auraient été blessés par des projectiles; aucune blessure grave n'aurait été rapportée.

De nouvelles informations

concernant le tireur de Dallas ont par ailleurs été rendues publiques. Lors de son affrontement avec les policiers, Micah Johnson se serait mis à chanter et à tenir des propos décousus. L'ex-militaire de 25 ans aurait également écrit les lettres « RB » avec son sang sur les murs du garage où il s'était barricadé. Les policiers ne savent pour le moment pas ce que les lettres signifient.

Le chef de police de Dallas, David Brown, a également justifié sur les

ondes de CNN l'utilisation d'un robot armé d'une charge explosive pour tuer Johnson. Il a affirmé avoir pris cette décision parce que les négociations ne menaient à rien et pour ne pas mettre inutilement la vie d'autres policiers en danger.

Barack Obama se rendra à Dallas mardi, écoutant son séjour en Europe, pour rendre hommage aux victimes. En conférence de presse, le président américain a rappelé la légitimité des critiques de Black Lives Matter tout en réitérant son soutien aux forces de l'ordre.

Pour rappel, Alton Sterling a été tué lors d'une altercation avec des policiers à Baton Rouge. Il aurait résisté à son interpellation et a été tué par balle alors qu'il était maintenu au sol par les policiers. Le 6 juillet, Philando Castile aurait été abattu à Falcon Heights au Minnesota par un policier lors d'un contrôle routier. Sa conjointe a diffusé en direct son agonie sur Facebook dans une vidéo vue par des millions de personnes. Un jour plus tard, Micah Johnson tuait cinq policiers blancs lors d'une manifestation à Dallas.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Micah Johnson, un ex-soldat empli de colère

FRÉDÉRIC AUTRAN à New York

Lorsque les premiers coups de feu ont retenti dans le centre-ville de Dallas, les policiers visés n'ont pas compris d'où ils venaient. De longues secondes se sont écoulées, puis les tirs ont repris, d'un autre endroit. Et d'un autre encore. Dans un premier temps, les autorités ont fait état d'au moins trois tireurs, positionnés en hauteur et en triangle pour ne laisser aucune chance aux victimes. En réalité, le massacre perpétré jeudi soir, en marge d'une manifestation contre les violences policières, a été commis par un seul homme, préparé et entraîné.

L'enquête ne fait que débiter. De nouveaux éléments émergeront au cours des prochaines semaines. Ils permettront d'affiner le trait. Mais d'ores et déjà, un premier profil de Micah Johnson, l'auteur de cette tuerie, se dessine. Celui d'un vétéran noir américain, fasciné par les armes et rongé par un racisme grandissant. « Il voulait tuer des Blancs, a expliqué le chef de la police de Dallas. En particulier des policiers blancs. » Douze agents sont tombés sous ses balles. Cinq d'entre eux, âgés de 32 à 55 ans, en sont morts.

Ancien réserviste

Ce très lourd bilan, le pire pour les forces de l'ordre américaines depuis le 11 septembre 2001, s'explique par plusieurs facteurs : l'effet de surprise, la position surélevée du tireur et son apti-

tude au maniement des armes. Le massacre n'était pas improvisé. À son domicile, les autorités ont découvert un arsenal de guerre : du matériel servant à fabriquer des bombes, des fusils, des munitions, des gilets pare-balles et un carnet de tactiques de combat, dans lequel il avait écrit sur la méthode dite du « shoot and move » — tirer, se déplacer et recommencer. Une technique qu'il a mise à exécution jeudi avec une efficacité glaçante, faisant croire à l'existence de plusieurs tireurs. À un quotidien local, des voisins ont raconté l'avoir vu effectuer dans son jardin ce qui ressemblait à des « exercices d'entraînement militaire ».

Fasciné très jeune par le monde militaire, il suit à l'adolescence un programme de formation, soutenu par l'armée américaine. Dès sa sortie du lycée en 2009, il s'engage comme réserviste dans une brigade du génie. Spécialiste en maçonnerie et charpenterie, il est déployé en Afghanistan de novembre 2013 à juillet 2014. Selon plusieurs médias, sa mission aurait été écourtée après des accusations de harcèlement sexuel. Il quitte finalement l'armée au printemps 2015.

Vengeance

Depuis le drame, sa famille reste silencieuse, à l'exception d'un message posté sur Facebook — et effacé depuis — par sa jeune sœur, Nicole. « Les médias diront ce qu'ils pensent, mais ceux qui le connaissent savent que cela ne lui ressemblait pas », a-t-elle écrit. Ses proches se confient peu à peu. Comme souvent, beaucoup tombent des nues

et le décrivent comme un homme sans histoire. « C'était un mec plutôt sympa. Il avait de bonnes ondes. Je ne sais pas comment cela a pu se passer », dit au *Daily Beast* Israël, qui jouait au basket avec lui et le dit « éduqué » mais « pas très politisé ». D'autres, au contraire, évoquent ses positions tranchées. « Il était toujours très affecté par les histoires impliquant la police et était extrêmement fier d'être noir, confie au *Dallas Morning News* Caitlyn Lennon, une amie et ancienne collègue de travail. Je ne peux qu'imaginer à quel point il était énérvé en voyant toutes les fusillades de l'année écoulée. »

Lors des négociations avec la police, Micah Johnson a confié qu'il était « en colère » après la mort de plusieurs Noirs américains tués par la police. À quel moment cette colère s'est-elle transformée en désir de vengeance ? L'ancien soldat s'est-il autoradicalisé ? L'enquête apportera peut-être des réponses. Mais une chose est sûre : sur son profil Facebook — désactivé depuis —, il avait affiché ces derniers mois son soutien à des groupes extrémistes noirs, dont l'African American Defense League. Classé comme un groupe radical, au même titre que les suprémacistes blancs du Ku Klux Klan, ce groupuscule appelle régulièrement à des violences contre la police. Quelques minutes après la tuerie de Dallas, son fondateur a posté ce message sur Instagram : « Nous n'avons pas d'autre option ! Nous devons tuer des officiers blancs à travers le pays ! » Micah Johnson en a tué cinq. Il est mort quelques heures plus tard, dans l'explosion d'une bombe télécommandée de la police de Dallas.

Libération

ACTUALITÉS

Le retour du prisonnier-fermier ?

Ottawa veut rouvrir les fermes pénitentiaires

Le gouvernement libéral envisage la relance du programme de fermes pénitentiaires qui permettait aux délinquants de pratiquer des activités agricoles.

Service correctionnel Canada a lancé une consultation en ligne quant au rétablissement du programme de fermes pénitentiaires. Une assemblée est également prévue à l'hôtel de ville de Kingston, en Ontario, où deux anciennes fermes pourraient reprendre leurs activités. Aucune date n'a cependant été déterminée pour cette consultation.

En 2010, le gouvernement de Stephen Harper avait fermé les six fermes pénitentiaires du pays, situées au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Des détracteurs ont vivement critiqué cette décision d'abolir l'initiative d'emploi pour les détenus, dénonçant notamment l'absence de consultation des populations concernées.

Réinsertion

Durant l'année financière 2009-2010, le programme de fermes pénitentiaires employait 716 détenus. Ils se chargeaient notamment de nourrir le bétail, de manier les machines à traire,

de nettoyer les étables, de râtelier et botteler le foin, de labourer la terre, de planter les cultures, de récolter du maïs et de faire fonctionner les moulins à grain.

Pat Kincaid, de Kingston, dit s'être sorti du cercle vicieux de la récidive, après avoir passé 35 ans de sa vie en prison. «*Les vaches m'ont appris à être patient et à contrôler ma colère*», soutient l'homme de 65 ans, ajoutant que travailler à la ferme lui faisait oublier son incarcération.

Lorsque le programme, qui existait depuis les années 1880, a été aboli, des résidents de Kingston ont racheté une partie du bétail au gouvernement fédéral. «*Nous avons hâte de les retourner à la prison pour repeupler le troupeau*», affirme Jeff Peters, président de la Pen Farm Herd Co-Op. «*C'était un véritable moteur économique pour la communauté agricole*». En plus d'offrir aux détenus une expérience de travail, les fermes approvisionnaient les prisons ainsi que des banques alimentaires locales en nourriture. Selon M. Peters, elles stimulaient également l'économie de la région en créant un besoin pour de l'engrais et de l'équipement agricole.

La Presse canadienne



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Montréal: des brebis tondeuses au parc du Pélican

Les résidents de Rosemont-La Petite-Patrie ont pu rencontrer, samedi, les six brebis et deux agneaux qui ont la responsabilité, durant un mois, de la tonte du gazon du parc du Pélican. L'initiative d'écopâturage fait partie du projet pilote d'agriculture urbaine Biquette à Montréal. «*Les excréments des moutons vont nourrir le sol et ça va contribuer à la biodiversité urbaine, parce que les insectes et les oiseaux ne seront plus dérangés par le bruit des tondeuses*», a expliqué l'une des instigatrices du projet, Marie-Eve Julien-Denis. Les huit locataires temporaires seront supervisés 24 heures sur 24 par deux bergers.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 16-15187

Descriptif : Gestion du Complexe sportif Marie-Victorin

Date d'ouverture : 27 juillet 2016

Dépôt de garantie : 10 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Badre Eddine Sakhi, agent d'approvisionnement : 514 872-4542

Appel d'offres : 16-15256

Descriptif : Acquisition de systèmes de vidéoconférence

Date d'ouverture : 27 juillet 2016

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Bernard Boucher, agent d'approvisionnement : 514 872-3573

Appel d'offres : 16-15414

Descriptif : A52 - Fabrication, fourniture et installation d'éclairage décoratif hivernal dans le Vieux-Montréal

Date d'ouverture : 27 juillet 2016

Dépôt de garantie : 2 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Étienne Langlois, agent d'approvisionnement : 514 872-2988

Appel d'offres : 16-15456

Descriptif : A86 - Acquisition et aménagement de cinq (5) fourgons ateliers pour l'arrondissement de Saint-Laurent

Date d'ouverture : 10 août 2016

Dépôt de garantie : 5 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Renée Veillette, agente d'approvisionnement : 514 872-1057

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 11 juillet 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 11 juillet 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels

Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 3285-AE-16

Travaux électromécaniques et de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle-Fortin

L'ouverture des soumissions prévue pour le 13 juillet est reportée au 20 juillet 2016 à 14h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, 11 juillet 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels

Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15232

Services professionnels en ingénierie, ingénierie des sols et aménagement du domaine public - Divers projets 2016-2018

L'ouverture des soumissions prévue pour le 11 juillet 2016 est reportée au 20 juillet 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 11 juillet 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE

BCE

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1^{er} août 2016, des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série AI (« actions privilégiées de série AI ») en circulation si, suivant la fin de la période de conversion le 22 juillet 2016, BCE Inc. détermine qu'au moins 2 millions d'actions privilégiées de série AI resteraient en circulation. Dans ce cas, à compter du 1^{er} août 2016, et pendant les cinq années suivant cette date, des dividendes en espèces fixes seront versés trimestriellement, si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, sur les actions privilégiées de série AI, dividendes qui seront déterminés en fonction d'un taux de dividende annuel fixe de 2,75 %.

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5825

Descriptif : Mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan

Date d'ouverture : 17 août 2016

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le vendredi 15 juillet 2016, à 15h00. Les visites auront lieu du mardi 19 juillet 2016 au vendredi 22 juillet 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h30, 10h30, 11h30, 13h30 et 14h30.

pour prendre rendez-vous, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 11 juillet 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2016.

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5825

Descriptif : Mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan

Date d'ouverture : 17 août 2016

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le vendredi 15 juillet 2016, à 15h00. Les visites auront lieu du mardi 19 juillet 2016 au vendredi 22 juillet 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h30, 10h30, 11h30, 13h30 et 14h30.

pour prendre rendez-vous, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 11 juillet 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2016.

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5825

Descriptif : Mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan

Date d'ouverture : 17 août 2016

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le vendredi 15 juillet 2016, à 15h00. Les visites auront lieu du mardi 19 juillet 2016 au vendredi 22 juillet 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h30, 10h30, 11h30, 13h30 et 14h30.

pour prendre rendez-vous, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 11 juillet 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2016.

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 293602

Descriptif : Travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Papineau Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville et Villieray-Saint-Michel

Date d'ouverture : 10 août 2016

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 juillet 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

APPEL D'OFFRES

Montréal

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h à la date ci-dessous mentionnée, à la réception de la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Z1, pour :

Appel d'offres : RP-16-PARC-51

Descriptif : Parc Samuel-Morse – Aménagement des terrains de mini-soccer en gazon synthétique

Date d'ouverture : Le mercredi 10 août 2016

Dépôt de garantie : Cautionnement de 10%

Renseignements : Patrick Frey Laporte, patrickfrey.laporte@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

DOCUMENTS : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter de la publication du présent avis.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2016

Le secrétaire d'arrondissement
M^{re} Alain Roy, LL.M., OMA, avocat

Appel d'offres

Montréal

Services techniques
Espace pour la vie

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : JA-00046-T

Descriptif : Travaux de réfection DES SERRES Louis-Dupire et la construction d'une quarantaine fédérale au Jardin botanique

L'ouverture des soumissions prévue pour le 13 juillet est reportée au 18 juillet à 14 h au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 11 juillet

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels

Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15379

Services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

L'ouverture des soumissions prévue pour le 13 juillet est reportée au 18 juillet 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 11 juillet 2016

Le greffier de la Ville

ACTUALITÉS

Courir l'Amérique

Le Français Gilles Havard publie une histoire monumentale des coureurs « de » bois



WALTERS ART MUSEUM

L'imaginaire du coureur des bois a inspiré les artistes. Ci-dessus, une aquarelle d'Alfred Jacob Miller intitulée « Bourgeois » W---r, and His Squaw, peinte aux États-Unis entre 1858 et 1860.

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Pendant deux siècles, ils ont « couru » l'Amérique, du nord au sud et d'est en ouest. « Coureurs des bois », « engagés », « voyageurs », « traiteurs » et même « indian traders » et « mounted men ». Ils sont d'abord quelques dizaines, puis des centaines d'individus à quitter les bords du Saint-Laurent pour aller commercer avec les populations amérindiennes. Rapidement, ils sillonnent les Pays d'en haut et explorent le continent. La plupart sont Canadiens donc francophones, mais pas uniquement. C'est cette aventure passionnante, celle de la découverte d'un continent et de la première rencontre avec les Amérindiens, que raconte l'historien français Gilles Havard dans *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord, 1600-1840*, une brique de 800 pages sortie début mai à Paris.

Le titre, évoquant les coureurs « de » bois, étonnera les Québécois, qui préfèrent parler de coureurs « des » bois. Malgré les commentaires des éditeurs, Gilles Havard n'a pas voulu changer son titre puisque c'est ainsi que l'on a d'abord nommé ces hommes libres, nomades, ensauvagés et souvent considérés comme des libertins. On disait « coureur de bois » comme on disait « coureur de jupons », « coureur de nuit », « coureur de marchés », avec un côté péjoratif, dit l'historien.

La colonisation à l'envers

« En 1672, sous la plume de Frontenac, le coureur des bois est le colon qui va dans les pays indiens de façon illégale. Jusqu'au début du XVIII^e, il est considéré comme un vagabond, un nomade et un libertin », dit Gilles Havard. Il ne se comporte pas comme un bon chrétien. C'est un défi lancé au mariage qui était aussi une façon de fixer les gens. Plutôt que d'être un colon vertueux et civilisateur, le coureur des bois fait basculer le projet colonial. C'est la colonisation à l'envers. Le coureur des bois n'est pas un civilisateur. Il change la société amérindienne par les objets qu'il apporte, mais il ne change pas les façons de penser et les coutumes. La course des bois, c'est un peu le carnaval. »

Un renversement s'opère à la fin du XVII^e siècle. Progressivement, le terme devient plus neutre. « On découvre que ces individus sont intéressants pour l'économie et la bonne gestion des affaires amérindiennes. On va construire un discours sur la fatalité sociale disant qu'ils ne peuvent s'empêcher de courir. On assistera alors à une sorte de légitimation. » Le mot « voyageur » apparaît en 1682 pour désigner

« Plutôt que d'être un colon vertueux et civilisateur, le coureur des bois fait basculer le projet colonial. C'est la colonisation à l'envers. »

Gilles Havard, auteur de *Histoire des coureurs de bois*

le colon à qui l'on accorde un congé pour faire la traite. Progressivement, le terme va prendre le sens d'engagé, celui qui signe un contrat et qui va canoter l'été ou hiverner en pays indien. Lentement, le coureur des bois devient « une sorte de chaînon manquant entre le sauvage et le Canadien. »

Une histoire continentale

Gilles Havard a découvert le Québec en 2001 alors qu'il étudiait à l'Université Laval sous la direction de Denys Delage (*Le pays renversé*, Boréal). Il travailla alors sur la Grande Paix de Montréal qui avait réuni 1300 Amérindiens pendant trois semaines à Montréal.

Dans cette histoire monumentale qu'il a mis douze ans à écrire, il a voulu faire découvrir une page occultée de l'histoire du continent. C'est particulièrement le cas aux États-Unis, où le coureur canadien-français est souvent représenté comme une brute sanguinaire, comme dans le film *The Revenant* mettant en scène Leonardo DiCaprio. Mais il a aussi voulu dresser pour la première fois un portrait vraiment continental de ces hommes qui sillonnaient l'Amérique et donneront naissance à une nation métrisse au Manitoba.

Selon Havard, l'historiographie québécoise a négligé cette vision continentale au profit d'une vision trop strictement québécoise. Après avoir été idéalisé par Lionel Groulx, qui parlait des Canadiens français comme de cette race « faite pour vivre au fond d'un canot, le nez au vent, ivre d'aventure », le coureur des bois tombera progressivement dans l'oubli à partir des années 1960, dit-il. « Dans ce livre, j'ai essayé de trouver une voie moyenne entre la perspective romantique qui a parfois été surestimée et une histoire de la mobilité du travail. »

Indian traders

Cela amène Havard à s'intéresser aussi à la Louisiane et aux colonies britanniques. « J'ai voulu remettre en question le modèle qui consistait à dire qu'on

avait d'un côté des Français qui iraient facilement au-devant des Amérindiens et s'indianiseraient et, de l'autre, des Anglais qui ne se mélangeraient pas. » S'il est vrai qu'en Nouvelle-Angleterre il n'y a ni coureurs de bois ni métissage, Havard constate qu'en Caroline du Sud et en Louisiane le phénomène existe. « À partir des années 1680, le même phénomène apparaît en Caroline du Sud. Des indian traders vont vivre chez les Creeks et les Cheerokees. Il y a énormément de mariages mixtes et de métissage. »

Havard constate que, dans les colonies britanniques, il n'y a pas de discours sur le vagabondage comme en Nouvelle-France. Mais il découvre aussi une culture particulièrement violente. En Caroline du Sud, un soulèvement amérindien coûtera la vie à 200 coureurs de bois à cause des violences des traités britanniques. « Cela se déroule dans un contexte d'esclavage massif. Les indian traders de Caroline du Sud collectaient des peaux, mais ramenaient aussi des esclaves amérindiens à Charleston, d'où ils étaient envoyés vers les Antilles. »

L'historiographie

québécoise a négligé cette vision continentale au profit d'une vision trop strictement québécoise

le livre ne devrait sortir au Québec qu'à l'automne.

L'Amérique fantôme

Gilles Havard remarque aussi combien, dans l'historiographie américaine, on a occulté la présence française. C'est ce qu'il nomme « l'Amérique fantôme », celle qui a été oubliée parce qu'elle était francophone. Ce sera d'ailleurs le titre de son prochain livre, qui fera le portrait de plusieurs coureurs de bois comme Étienne Brûlé, Pierre-Esprit Radisson et Nicolas Perrot.

« On le voit bien dans le film de Kevin Costner, *Danse avec les loups*. Lorsque le héros arrive dans le Dakota du Sud, on a l'impression qu'il est le premier Blanc à rencontrer les Indiens. Or, ces Indiens des plaines sont déjà très habitués aux Européens. Cela fait déjà un siècle que des coureurs de bois francophones sillonnent la région. » De même, les Américains croient souvent que les chasseurs des montagnes Rocheuses apparaissent dans le sillage de l'expédition Lewis et Clark (1804-

1806). « En réalité, tout cela est l'héritage d'un siècle de chasse coloniale dans la vallée du Mississippi, où des chasseurs français louisianais allaient chasser l'ours noir et le bison. Parmi les mounted men qui travaillaient au XIX^e siècle pour les compagnies situées à Saint-Louis, les trois quarts parlaient français. »

Selon Gilles Havard, le coureur des bois invente dans l'Amérique francophone « une culture de la circulation au loin », mais aussi un modèle de masculinité. « Le fait d'aller dans les Pays d'en haut peut aussi se lire comme un rite de passage et un test de virilité pour les jeunes hommes. C'était le lieu où se fabriquait une forme de masculinité différente. Celle de celui qui est capable de canoter pendant des heures, de porter de lourdes charges, d'interagir avec les Amérindiens et parfois de copier leurs façons de faire. Contrairement à ce que dit une certaine historiographie selon laquelle les colons se distinguaient toujours des Indiens, il y avait des coureurs de bois parmi les hivernants qui essayaient de copier les manières masculines amérindiennes. Des témoignages du milieu du XVIII^e siècle disent que, par exemple, beaucoup de voyageurs revenaient tatoués, comme les Amérindiens. »

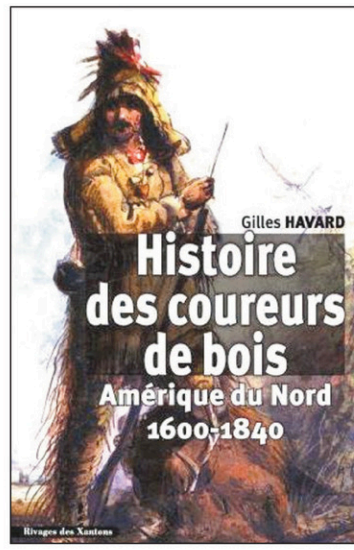
On sent bien que Gilles Havard s'est épris de cette « figure un peu évasive » que l'on retrouve en filigrane dans la culture québécoise jusque dans les personnages du Survenant (Genevieve Guèvremont), d'Alexis (Claude-Henri Grignon) et de Moriarty (Jack Kerouac). Havard aime d'ailleurs citer le philosophe français Michel de Certeau, qui disait que l'historien était un « rôdeur ». Pourquoi pas un « coureur d'histoire » ?

Le Devoir

Le livre ne devrait sortir au Québec qu'à l'automne.

HISTOIRE DES COUREURS DE BOIS AMÉRIQUE DU NORD 1600-1840

Les Indes Savantes, collection Rivages des Xantons, 886 pages, Paris, 2016



SANTÉ

Les gestionnaires craignent une décote salariale

PATRICE BERGERON à Québec

Des milliers de gestionnaires du réseau de la santé sont dans les limbes : ils occupent de nouvelles fonctions, souvent depuis plus d'un an, sans savoir quel sera leur salaire, et surtout, s'il sera revu à la baisse, une situation dénoncée par le syndicat.

Les membres de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) attendent toujours la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Selon le syndicat, depuis la réforme du réseau mise en place par le projet de loi 10 en février 2015, pas moins de 4500 cadres ont changé de poste et leur tâche a été en général alourdie, mais ils ont conservé la même rémunération en attendant un reclassement officiel. « On est dans le néant, il n'y a pas de son, il n'y a de lumière, il n'y a pas d'image au ministère », a dit le président de l'AGESSS, Yves Bolduc. « Trouvez-moi un employeur dans le secteur privé qui affiche un poste sans afficher le salaire. Ça ne se tient pas, c'est incohérent. »

Revu à la baisse

Et pour ceux qui ont obtenu un classement provisoire, la rémunération baisse. Par exemple, un gestionnaire a hérité des tâches d'un poste en plus de deux tiers des tâches d'un autre poste, mais son salaire annuel est passé de 81 000 à 76 000 \$. « Dans les classements provisoires qu'on a vus, les gens sont placés à la baisse [dans les échelons salariaux], c'est sûr qu'ils sont sous le choc », a constaté M. Bolduc.

Le plan du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, était de

se défaire de plus de 1200 cadres du réseau par une réforme de structures, le projet de loi 10. Ainsi, 6000 postes de directeurs généraux, de cadres supérieurs et de cadres intermédiaires des secteurs cliniques ont été abolis et 4500 de ces gestionnaires se sont vu attribuer des postes refondus, jumelant souvent un poste et demi ou deux postes.

Or, après plus d'un an, le ministère n'a toujours pas de classification provisoire des postes comme il s'y était engagé, et encore moins de classification permanente, promise pour l'automne prochain, se plaint M. Bolduc. On ne sait pas encore sur quels critères seront évalués chaque poste, le nombre d'installations à gérer, le nombre d'employés, la formation nécessaire, etc.

Subalternes mieux payés

Pendant ce temps, la rémunération du personnel syndiqué continue de progresser et dépasse même celle de ses supérieurs hiérarchiques, grâce notamment à l'équité salariale ou encore aux primes de soins critiques. « On a des gestionnaires qui gagnent facilement entre 3000 \$ et 10 000 \$ de moins que leurs subalternes », a constaté le président de l'AGESSS.

Sans compter que les heures supplémentaires des gestionnaires ne sont pas payées, même si 93 % d'entre eux dépassent leurs 35 heures hebdomadaires, selon le syndicat. La semaine « compensatoire » de congé qui était accordée en échange a été abolie par le ministre, a décrié M. Bolduc.

L'AGESSS dit tenter depuis des mois d'obtenir une rencontre avec le ministre de la Santé, en vain. « Ces gens-là ne veulent plus nous parler », en conclut son dirigeant.

La Presse canadienne

Lac-Mégantic interpelle Trudeau

La Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire ne fait plus confiance au ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, et réclame l'intervention directe du premier ministre Justin Trudeau pour la mise en place d'une voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic, trois ans après le déraillement qui a fait 47 morts. Dimanche après-midi, des centaines de citoyens de la municipalité, appuyés par des représentants de divers groupes citoyens en faveur du resserrement de la sécurité ferroviaire, ont manifesté pour exiger de Justin Trudeau qu'il honore ses promesses. Robert Bellefleur, porte-parole de la Coalition, rappelle que M. Trudeau, alors dans l'opposition, avait signé la pétition réclamant une voie de contournement. Justin Trudeau avait réitéré cet engagement lors de son passage à Sherbrooke pendant la campagne électorale en 2015.

La Presse canadienne

PCC: Tony Clement annoncera sa candidature

Le député ontarien devrait annoncer sa candidature à l'investiture du Parti conservateur mardi soir, date où il fera une « annonce importante », selon une invitation publiée par son entourage. M. Clement rejoindra les trois autres candidats actuels : les députés ontariens Kel-

lie Leitch et Michael Chong et Maxime Bernier du Québec. Le député de Parry Sound-Muskoka a occupé les fonctions de président du Conseil du trésor et de ministre de l'Industrie sous Stephen Harper. Il a précédemment été candidat à la chefferie lors de la fusion du Parti progressiste conservateur et de l'Alliance canadienne en 2003. Il avait terminé troisième, derrière Belinda Stronach et Stephen Harper. Les conservateurs choisirent leur nouveau chef le 27 mai 2017.

Le Devoir

Chantier naval Davie : l'offre patronale rejetée

Lévis — Le chantier naval Davie a été incapable de s'entendre avec ses employés sur le renouvellement de leur convention collective, ce qui pourrait empêcher l'entreprise de Lévis de soumissionner sur de nouveaux contrats. Les travailleurs ont rejeté, dimanche matin, à 91 % l'offre que leur avait soumise la direction. Dans un communiqué, le président du syndicat, Raphaël Jobin, a indiqué que les travailleurs ont été insultés par l'offre patronale. Les employés ont été déçus par les offres salariales de la direction de 1 % au 1^{er} juillet 2016 et 1 % au 1^{er} janvier 2017. Un bonus de signature de 0,5 % sur les 12 derniers mois de juillet 2015 à juillet 2016 était également compris dans l'offre. Les négociations devraient reprendre dans les prochains jours.

La Presse canadienne

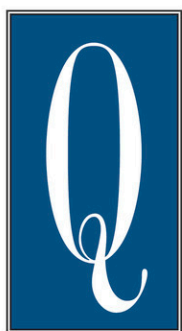
Résultats des tirages du : 2016-07-09	
LOTTO 6/49 23 28 30 24 32 42 44 compl. Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$ + 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 57380461-01	Quebec 01 05 06 09 17 26 37 compl. Extra 1484220
Résultats des tirages du : 2016-07-08	
LOTTO MAX 01 08 16 25 30 42 48 compl. (28)	Extra 3243541
Prochain gros lot (approx.) : 50 000 000 \$ + MAXIMILLIONS 2 lots de 1 million \$ (approx.) <small>En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, celle dernière a priorité.</small>	

ÉDITORIAL

SURPLUS BUDGÉTAIRE À QUÉBEC

La tentation des bonbons

Ce n'est pas une mauvaise nouvelle, de prime abord, que les finances du Québec affichent un surplus. Encore faut-il qu'il y ait réellement surplus! Si oui, comment a-t-il été dégagé? Scénario prévisible: le gouvernement Couillard, dans l'espoir de conserver le pouvoir en 2018, sera fortement tenté, d'ici là, de multiplier les bonbons tous azimuts. Il ferait mieux d'établir une priorité et de guérir durablement notre système d'éducation, qui a pâti de ses décisions ces dernières années.



Que le Québec, en cette période de marais économique, fasse un surplus pour 2015-2016 n'est évidemment pas une mauvaise nouvelle. L'Ontario prévoit faire un déficit de 5,7 milliards de dollars pour le même exercice financier. Le mois dernier, l'Alberta admettait être dans le rouge de 6,4 milliards de dollars.

Les agences de notation seront ravies. Standard & Poor's et Fitch ont déjà amélioré la cote du Québec en juin. Bien sûr, on peut trouver rageant de devoir faire plaisir à ces analystes au cœur sec et qui nous ont trompés — impunément — dans le passé (pensons, avant 2008, à ces cotes AAA accordées aux agglomérés d'«actifs» toxiques...). Mais c'est là la rançon de l'emprunt... La bonne opinion de ces agences a au moins pour effet que nos dettes auront tendance à nous coûter moins cher; leur poids sera moins lourd.



ANTOINE ROBITAILLE

Pour certains, tout surplus est un scandale: l'argent aurait dû être dépensé. Mais en soi, il ne faudrait pas oublier qu'en période de croissance, même faible, tout gouvernement devrait viser un budget équilibré. La doctrine de Keynes l'a bien établi: c'est en période de récession que le gouvernement ne doit pas hésiter à faire des déficits. Une fois la récession terminée, le gouvernement doit

tenter de diminuer le poids de sa dette. Le déluge de dépenses qu'a décidé d'engager le gouvernement Trudeau à Ottawa à un moment où l'économie n'affiche pas, à proprement parler, de récession heurte cette logique économique traditionnelle. Même le parti Québec solidaire, à la réputation dépensière, a souvent promis des budgets équilibrés, depuis ses débuts. Communiqué du 2 mars 2007: «*Québec solidaire, seul parti à présenter un cadre financier équilibré.*» Viser l'équilibre ne découle pas nécessairement d'une «idéologie néolibérale» mangeuse d'enfants, mais d'une responsabilité politique élémentaire. Que nos gouvernements passés aient négligé ce fait a conduit le Québec à la situation actuelle: le service de la dette nous coûte quelque 11 milliards de dollars par année.

Au reste, de quelle taille est l'actuel surplus? Le rapport mensuel des opérations financières de mars (dévoilé la semaine dernière) indique 1,653 milliard de dollars — 1,803 si l'on ajoute la «provision pour éventualité», non dépensée en 2015-2016. On ne saura toutefois qu'à l'automne, lorsque les comptes publics seront déposés, l'ampleur réelle du surplus. Certains, comme l'ancien secrétaire du Conseil du trésor Denis Bédard (voir *Le Devoir* du 9 juin), estiment que l'équilibre budgétaire de nos gouvernements relève du «mirage». La preuve en est que le Québec a continué à s'endetter pendant ce temps.

Ces nuances et analyses n'empêcheront pas le gouvernement Couillard de se vanter pour autant. Il martèlera qu'il a réussi le tour de force d'imposer une rigueur «sans austérité toxique». La preuve en est, déclarait le ministre des Finances, Carlos Leitão, le 6 juillet, que les revenus des impôts, tant ceux des particuliers que ceux des entreprises, ont augmenté. Pour ensuite conclure: «*L'économie va bien.*» Le ministre omet de dire qu'il est allé chercher pas mal de sous dans les poches des particuliers lors de la mise à jour économique de novembre 2014 (262 millions pour 2015-2016), mais aussi des entreprises. Il avait appelé cela des «gestes immédiats portant sur les dépenses fiscales». Quant aux entreprises, il leur a aussi soutiré d'importants montants pour le «marché du carbone» (859 millions pour 2015-2016).

Plusieurs des mesures n'avaient pas été annoncées en campagne électorale par les libéraux. Qu'on pense au choc tarifaire dans les garderies. Sur le plan des dépenses, le gouvernement a limité leur croissance au maximum, même en bas des fameux coûts de système (augmentations normales des salaires et de l'inflation, par exemple), ce qui correspond à une sorte d'austérité technique, même si le gouvernement déteste le mot et lui préfère rigueur. L'éducation a été particulièrement ciblée. Les écoles tombent en ruines à Montréal. Les universités sont excessivement comprimées. Pendant ce temps, des privilégiés, dans le réseau de la santé, s'en tirent à bon compte.

Avec son «surplus», le gouvernement Couillard, après deux premières années austères au pouvoir, croit peut-être qu'il pourra jouer à la multiplication des pains. Annoncer, partout, de nouvelles mesures. Il faudra lui rappeler qu'il doit d'abord et avant tout réparer le tort qu'il a causé au système d'éducation.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

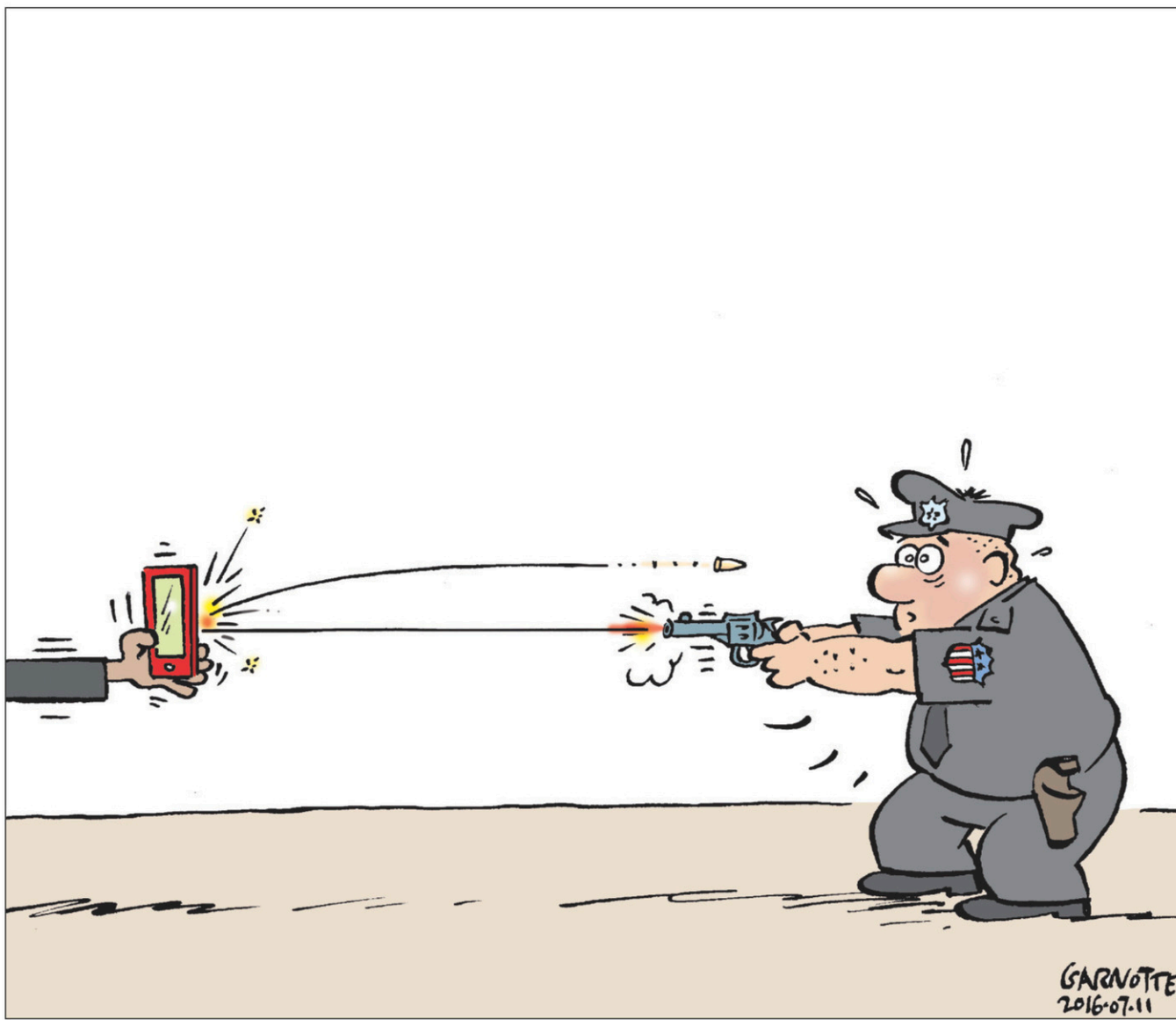
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Voyage au bout de la vie, par choix

Dans l'article de Marco Fortier paru le 9 juillet 2016, «*Voyage au bout de la vie*», on peut lire ceci: «*C'est pas un peu une forme d'aide à mourir? La dose augmente, augmente, et un jour, c'est la surdose ou le coma. Au fond, c'est de cette façon que se fait l'aide à mourir au Québec depuis très, très longtemps...*»

La résidence de des questions fondamentales de la Loi sur l'aide médicale à mourir; à coup de doses massives d'opiacé, tous les cœurs de corps malades finiront par s'arrêter! Il semble ainsi que nous sommes dans une forme ou une autre de légitimation d'une conduite préexistante ou dans l'encadrement d'actes actuellement réalisés. Par conséquent, l'hypocrisie des opposants à l'aide médicale à mourir doit cesser au bénéfice des personnes en fin de vie. Non seulement la Cour suprême du Canada a reconnu le «droit au choix», mais ces personnes méritent que nous le leur accordions dans le respect, la dignité, et parfois même le peu d'autonomie que leur agonie leur consent encore. Ce débat, s'il en est, n'est pas à propos des juristes, des médecins, ni même des accompagnateurs et des accompagnatrices, mais strictement des personnes qui en sont à leur tour dernier tour de piste. Ce texte de M. Fortier nous le remémore habilement: à chacun son choix face à la mort qui nous guette tous.

Kristine Plouffe-Malette
Montréal, le 10 juillet 2016

Demain?

Voir le documentaire *Demain* est une expérience à la fois inspirante et irritante. Les réalisateurs-présentateurs Cyril Dion et Mélanie Laurent vont à la rencontre de personnages ou de mouvements qui secouent les dogmes contribuant au péril écologique. Parmi les pistes de solution, on évoque les mérites de toutes les diversités (sur les plans biologique, social, culturel)... sauf, semble-t-il, la diversité linguistique. Cette dernière ne semble pas une préoccupation puisque les textes de la musique qui accompagne le film — des pièces originales de Fredrika Stahl ou des reprises de Rufus Wainwright — sont invariablement en anglais. À croire que le français ne réussit pas à exprimer l'angoisse, puis la résilience et l'imagination véhiculées par les protagonistes de ce documentaire.

S'agissant d'un documentaire français où l'on ne résiste pas à exposer sa fascination pour les États-Unis (ou plutôt pour les «USA», telles qu'on présente les villes américaines visitées), on pourrait simplement hausser les épaules pour distiller l'exaspération. Mais puisque le choix de pièces en anglais pour accompagner les films de masse ou d'auteur est un phénomène galopant en France ou ailleurs, certains pourraient également louer le caractère visionnaire d'un film qui conjugue «demain» en anglais, avec la lucidité de celui qui sait quelles sont les véritables priorités devant les maux qui guettent la planète! N'empêche que la diversité linguistique contribue à la richesse de l'humanité et que, en exprimant les périls qui guettent le

monde dans une seule langue, on appauvrit le discours et sa capacité à nous interpeller.

Luc Deneault

Montréal, le 9 juillet 2016

Souvenirs de la route 389

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le premier volet de la série de huit articles de Monique Durand sur la route 389 et la Translabradorienne. Pour avoir moi-même, en compagnie d'un ami, parcouru la 389 aller-retour entre Baie-Comeau et Fermont, le premier article de la série me rappelle un beau souvenir.

Jusqu'à Manic-5, c'est facile. La route est sinueuse et on aperçoit de nombreux paysages époustouflants. Même si la route n'est plus pavée après Manic-5, ça roule bien, entre 70 et 90 km/h. Il ne faut pas hésiter à faire de nombreuses pauses pour admirer les paysages, particulièrement à l'occasion de la traversée des multiples cours d'eau qui coupent la route.

J'ai hâte de lire ce que M^{me} Durand aura écrit sur la traversée de l'ancienne ville de Gagnon, où on annonçait lors de notre passage à l'été 2011 l'implantation prochaine d'un Tim Horton's. J'ai également hâte de connaître son appréciation des derniers 70 kilomètres avant Fermont appelés le Chemin à vaches par les gens de Fermont.

Un grand merci pour cette série d'articles que je vais lire religieusement, d'autant plus que mon ami et moi nourrissons le projet de nous rendre à Terre-Neuve par voie de terre d'ici deux ou trois ans.

Pierre Auger

Trois-Rivières, le 9 juillet 2016

LIBRE OPINION

Le droit à des soins de fin de vie dans un environnement sans euthanasie

ODILE MARCOTTE

Directrice adjointe, partenariats, Centre de recherches mathématiques

Je veux ici présenter les raisons pour lesquelles j'appuie les médecins en soins palliatifs du Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

Nous avons été témoins récemment (et serons encore témoins à l'avenir) d'attaques indignes visant (encore) les palliativistes travaillant en milieu universitaire, en particulier ceux des centres hospitaliers de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Les médecins qui prodiguent des soins palliatifs dans ces institutions sont pourtant fidèles à la définition des soins palliatifs donnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), c'est-à-dire soulager les patients en fin de vie sans hâter ni retarder la mort.

Les différentes personnes attaquant ces médecins (politiciens, médecins pro-euthanasie, journalistes et intimidateurs de tout poil) leur reprochent de ne pas se conformer à la loi québécoise et de ne pas respecter l'autonomie de leurs patients, en l'occurrence «leur droit» de recevoir les trois injections qui provoqueront la

mort du patient dans un court délai. L'administration de ces trois injections représente la prétendue aide médicale à mourir, c'est-à-dire l'euthanasie volontaire (appelée euthanasie dans les lignes qui suivent).

Exemption

Remarquons d'abord que le jugement de la Cour suprême dans la cause Carter n'a jamais spécifié qu'un département universitaire de soins palliatifs, où sont formés les futurs palliativistes, devait offrir l'euthanasie. Kay Carter (qui était atteinte de sténose du canal rachidien lombaire, maladie entraînant la compression progressive de la moelle épinière et condamnant le malade à une immobilité forcée, et dont la cause s'est rendue jusqu'en Cour suprême) a été euthanasiée en Suisse (dans un établissement privé) parce qu'elle ne pouvait obtenir l'euthanasie au Canada; la Cour suprême a jugé que l'interdiction absolue d'un tel «soin» au Canada n'était pas conforme à la Constitution. Par ailleurs, les maisons de soins palliatifs ont obtenu (heureusement) le droit de se soustraire à l'obligation d'offrir l'euthanasie, et la grande majorité d'entre elles ne l'offriront pas afin de préserver un environnement sécuritaire pour les patients refusant l'euthanasie.

Les attaques des intimidateurs ne visent donc pas à faire respecter les droits des patients, mais à modifier la nature des soins palliatifs en utilisant des méthodes qu'ils n'utiliseraient pas contre d'autres groupes de médecins spécialistes, par exemple les radiologistes ou les neurochirurgiens. Ils veulent détruire toute opposition à leur idéologie. Si ce n'était pas le cas, ils retrousseraient leurs manches et créeraient des cliniques offrant le «traitement médical» auquel ils attachent tant d'importance. Ils pourraient même créer une nouvelle spécialité en sciences de la santé, puisque la loi fédérale permet à d'autres personnes que des médecins de pratiquer l'euthanasie.

Droit aux soins sans euthanasie

Parlons maintenant du fameux droit des patients à mourir, qui est en réalité une exemption du Code criminel permettant de pratiquer l'homicide dans certaines circonstances. Au Québec, un citoyen a droit à un environnement sans fumée, mais pas à un environnement sans euthanasie. Je pense (et je ne suis pas la seule!) que le droit d'une personne à l'euthanasie volontaire est moins important que le droit d'un patient (MON DROIT) à des soins palliatifs dans un environnement où l'euthanasie n'est pas pra-

tiquée. C'est ce dernier droit que les palliativistes du CHUM et du CUSM défendent et je leur en suis très reconnaissant. Il est dommage que la Cour suprême n'ait pas examiné cet aspect-là du problème.

L'obsession au sujet des délais pour obtenir l'euthanasie est difficile à comprendre si on considère l'état de notre système de santé. Au Québec, les temps d'attente pour des opérations ou à l'urgence sont parmi les plus longs du monde occidental (selon un rapport récent du Commissaire à la santé et au bien-être), et un patient ne peut exiger aucun traitement (par exemple un antibiotique ou un analgésique) de quelque médecin que ce soit. J'en ai fait moi-même l'expérience lorsque je souffrais de violentes migraines. Pourquoi accorder autant d'importance à l'euthanasie rapide et pas aux autres traitements? Cet acharnement suspect révèle la nature idéologique du combat pour l'euthanasie, qui vise à dénaturer la mission des soins palliatifs et compromettre les investissements promis dans ce domaine.

J'aimerais exprimer toute mon admiration aux médecins de soins palliatifs du CHUM et du CUSM, et j'espère qu'ils continueront à prodiguer leurs soins de telle sorte que leurs patients finissent leurs jours en paix, dans un milieu sans euthanasie.

IDÉES

ÉTATS-UNIS

Nouvelle ère de tensions raciales ?

Même si les relations interraciales continuent d'évoluer de manière positive, l'équilibre reste fragile

AMÉLIE ESCOBAR

Chercheuse en résidence à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand et candidate à la maîtrise en science politique à l'UQAM

Le mardi 5 juillet, Alton Sterling (Louisiane) décède sous les balles de la police. À peine 24 heures plus tard, c'est Philando Castile (Minnesota) qui meurt après avoir été blessé par balle par un policier. Des vidéos du déroulement partiel des drames sont largement diffusées et relayées sur les réseaux sociaux. Après ces deux incidents, des rassemblements pacifistes sous l'égide du mouvement Black Lives Matter (BLM) sont organisés dans plusieurs grandes villes. À Dallas, la manifestation tourne au drame. Un tireur, Michah Xavier Johnson, abat froidement cinq policiers, blesse neuf autres individus, dont sept officiers des forces de l'ordre. Selon le chef de la police de Dallas, David O. Brown, le suspect a déclaré, peu avant sa mort, être « en colère » en raison de la mort de Sterling et Castile. Il voulait « tuer des Blancs, en particulier des policiers blancs ». Ces événements surmédiatisés alimentent le spectre des États-Unis déchirés, où règne une citoyenneté à deux niveaux.

La question de la brutalité policière

La diffusion massive des vidéos montrant la mort en direct de jeunes Afro-Américains dans des circonstances douteuses, lors d'altercations avec la police, suscite une prise de conscience du phénomène et incite les politiques à agir. La pression exercée par les activistes de mouvements comme BLM à la suite de l'affaire Trayvon Martin a favorisé la remise en question des pratiques policières et notamment de la formation dispensée dans les académies de police.

Après les décès de Michael Brown au Missouri et Eric Garner à New York, Obama a rassemblé des leaders de la question des droits civiques, des personnalités reconnues de la communauté noire et des officiels des forces de l'ordre en un groupe de travail (Task Force on 21st Century Policing). L'objectif : promulguer une série de recommandations pour améliorer les rapports entre police et communautés. Les résultats restent limités puisque seulement 15 départements de police sur 18 000 ont adopté le programme. Cependant, plusieurs États ont renforcé les dispositifs de contrôle des interventions sur le terrain, comme le port de caméras de sécurité sur les uniformes des policiers.

Quelques chiffres

Selon une compilation publiée par le *Washington Post*, 509 personnes ont été tuées par les forces de l'ordre depuis le début de l'année. 47 % sont des Blancs, avec 258 décès, et 24 %, des Afro-Américains, avec 123 morts répertoriés. Ce chiffre est particulièrement élevé compte tenu du fait que les Noirs représentent 13 % de la population des États-Unis. D'ailleurs, le gouverneur du Minnesota a affirmé que le facteur racial a sans doute joué un rôle déterminant dans le décès de Castile : « Cela serait-il arrivé si ces passagers, le conducteur et les passagers, eussent été blancs ? Je ne le pense pas. Je suis donc obligé de faire face, et [...] nous tous au Minnesota sommes obligés de faire face au fait que ce genre de racisme existe. »



LAURA BUCKMAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Manifestation jeudi à Dallas contre la mort d'Alton Sterling et de Philando Castile.

Dans la même période en 2015 et en 2016, le nombre de policiers se trouvant au cœur de procédures judiciaires à la suite de décès d'individus dans des circonstances discutables a augmenté de 6 %. Les Noirs ont été deux fois plus touchés que les Blancs par ce phénomène. Il est à préciser cependant que dans plus de 90 % des cas, les suspects étaient armés, ce qui favorise les situations de stress.

Au reste, le nombre d'événements filmés a augmenté : 105 pour l'année en cours contre 76 en 2015. La majorité de ces images (63) proviennent des caméras installées sur les uniformes des policiers ; celles-ci ont presque doublé par rapport à l'année dernière. Ces enregistrements constituent des éléments de première importance lors des procédures judiciaires impliquant des policiers. La surmédiatisation de ces événements tragiques porte à croire que la situation des Afro-Américains n'a guère évolué depuis la fin de la ségrégation raciale aux États-Unis dans les années 1960. Or, même si l'équilibre reste fragile, les relations interraciales continuent d'évoluer de manière positive à l'échelle nationale.

Un équilibre fragile

Les communautés ethniques sont plus touchées par les brutalités policières. Un des facteurs expliquant ce phénomène est la concen-

tration fréquente de leur population dans des quartiers défavorisés. La criminalité y atteint des niveaux élevés qui suscitent un déploiement disproportionné des forces policières. Cela multiplie de manière exponentielle les risques de confrontation. Toutefois, les événements comme ceux de la semaine dernière relèvent davantage de l'exception que de la règle.

Grâce entre autres aux mesures de discrimination positive mises en place depuis les années 1960, le pourcentage d'Afro-Américains appartenant à la classe moyenne a quadruplé en l'espace de 40 ans, passant de 13,4 % en 1960 à 51 % au début du XXI^e siècle. L'économie et l'accès à l'éducation sont au cœur des préoccupations des nouvelles générations d'Afro-Américains. La question des droits civiques devient un enjeu « symbolique » et non prioritaire. Selon une étude menée par le Pew Research Center en 2013, 55 % des Afro-Américains de moins de 40 ans considèrent que les Noirs sont responsables de leur propre situation socioéconomique. À cela s'ajoute l'élection symbolique de Barack Obama, signe de l'évolution des mentalités.

Un certain apaisement interracial progresse, ce qui ne signifie pas pour autant que les tensions disparaissent. Malgré l'amélioration des conditions des Afro-Américains, l'égalité des chances est loin d'être une réalité. Pour la communauté noire, l'accès à l'éducation reste plus difficile et des préjugés à son endroit persistent aujourd'hui. Des événements tragiques comme ceux de cette semaine illustrent à quel point l'équilibre entre les communautés reste fragile.

Pourquoi le 14 juillet ?

JEAN-BENOÎT NADEAU



J'ai toujours trouvé étrange que les Français aient choisi le 14 juillet pour date de leur fête nationale.

La Révolution française ne manque pas de dates autrement plus significatives, comme le 17 juin (création de l'Assemblée nationale), le 4 août (abolition des privilèges nobiliaires), le 26 août (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen), le 21 septembre (abolition de la monarchie) ou le 21 janvier (exécution du roi).

Non, finalement, ils ont opté pour un épisode relativement insignifiant : la prise de la Bastille. Dans cette ancienne forteresse recyclée en prison, sans valeur stratégique, une centaine de soldats, dont 82 invalides, gardaient 7 prisonniers (4 faussaires, 2 fous et un délinquant sexuel). L'assaut, qui a fait environ 100 morts parmi les attaquants, a connu une forte répercussion en son temps, mais ce n'était pas le premier soulèvement populaire parisien, ni le plus terrible, ni même celui qui eut le plus de conséquences.

Ce n'est qu'en 1880 que le 14 juillet est devenu date officielle de la fête nationale. Les motifs sont nébuleux, mais le législateur cherchait une fête de réconciliation dans une nation divisée par des extrêmes et toujours au bord de l'explosion.

Une curiosité

Que les Français aient choisi de commémorer un mouvement populaire demeure une curiosité, en soit.

En Amérique du Nord, l'action de la rue est toujours interprétée comme un signe d'instabilité. Les Français, eux, l'ont intégrée au théâtre politique. Dans une culture marquée par le centralisme et le jacobinisme, l'action de la rue est davantage qu'une simple soupe qui permet de relâcher la pression : elle agit comme tribune politique.

Il est fascinant que le pouvoir de la rue en France soit presque toujours conforté par une partie des élites, qui prend presque toujours parti pour elle, en s'y mêlant parfois. C'est ce qui distingue le plus les Français des Anglais. À Londres, les grandes émeutes ont été très nombreuses dans l'histoire, mais la bourgeoisie et la noblesse anglaise s'en sont toujours tenues loin. En France, au contraire, une partie des élites a toujours cherché à en profiter pour défier le pouvoir.

Dans le théâtre politique français, le pouvoir de la rue est tellement implanté que son action est presque toujours chorégraphiée. Un ami, préfet, me racontait un jour que pour toute manifestation pacifique, il doit autant que possible disposer d'escouades antiémeutes — les fameux CRS. Pas parce qu'il y a un risque de grabe. Mais tout simplement pour signifier aux organisateurs qu'ils sont entendus du pouvoir et les conforter auprès de leur propre base. En fait, le grabe survient s'il omet de mettre des CRS : c'est alors que la base risque de se révolter à la fois contre le pouvoir et contre ses organisateurs, qui manquent de sérieux.

Je vois également un lien entre cette chorégraphie du pouvoir de la rue et la culture particulière des Français pour la dispute et la discussion. Un sociologue québécois qui travaille à Paris comme consultant m'a expliqué que dans la culture organisationnelle française le débat est tellement essentiel que c'est son absence qui provoque le trouble. Même quand la décision est prise, la direction aura toujours plus de coopération du personnel si elle prévoit une tribune pour en débattre — même inutilement, puisque la décision est prise. En fait, les relations de travail deviennent exécrales quand la discussion n'est pas tolérée.

◆ ◆ ◆

Je profite de ce 14 juillet pour m'inquiéter, à l'instar du collègue Christian Rioux, que si peu de jeunes Québécois étudient en France. Et j'ajouterais que je suis également soucieux que la France ne soit pas davantage une priorité pour les entreprises québécoises. (En Europe, le principal partenaire économique du Québec est le Royaume-Uni.)

Il est vital que davantage de Québécois aient une prise sur le plus important pays de la francophonie et s'intègrent, à divers degrés, dans son appareilage socio-économique. En toute logique, après plus de 50 ans de coopération France-Québec, il devrait y avoir beaucoup plus de Québécois dans la machine politico-administrative française.

C'est dommage pour le Québec, pour la Francophonie et pour la France. Je le dis sans ironie : à en juger par le nombre de Français qui viennent étudier et faire carrière au Québec, la France a clairement besoin du Québec — qui est désormais perçu comme un paragon de modernité.

Ce manque d'intérêt des Québécois pour la France est d'autant plus bizarre que les Français n'ont jamais été aussi accueillants envers les Québécois et même tolérants des différences.

Mais je n'ai pas la moindre idée de la manière de corriger ce défaut d'intérêt des Québécois : il faut dire que la France, depuis une quinzaine d'années, projette l'image d'une société bloquée. C'est loin d'être le cas, à mon avis, mais il ne fait aucun doute que cette sinistresse obsession nuit considérablement à son attrait.

Lettre d'un homme raciste, sexiste et homophobe

Malgré mes bonnes intentions, je suis un produit de la société dans laquelle je vis

GABRIEL VILLENEUVE

Étudiant en littérature anglaise à l'université Concordia, Montréal

Malgré mes bonnes intentions, je suis un produit de la société dans laquelle je vis. Comme elle, je suis raciste, sexiste et homophobe. J'ai grandi sur une terre qui fut volée à ses premiers habitants, dans une société patriarcale, où l'inégalité est perpétuée en faveur du Grand Homme blanc hétérosexuel. Je suis arrivé au monde doté de privilèges inestimables : un sexe masculin entre les jambes, la peau blanche, un corps parfaitement fonctionnel. Tout était en place pour moi : j'allais bénéficier du malheur des autres pour me construire une vie sécuritaire. Le rêve.

J'ai beaucoup appris de ma socialisation : le cinéma m'a appris que l'homme est fort et stoïque, que la femme est belle et délicate, et qu'ils étaient faits pour s'agencer. Les médias m'ont appris à craindre les Noirs, les Arabes et les pauvres, entre autres. La société autour de moi semblait être le reflet de ces apprentissages, alors tout le système avait un sens.

Jusqu'au jour où j'ai compris, à mon grand désarroi, que j'étais homosexuel et que ce même système était donc fautif. Une fois cette réalité laborieusement digérée, j'ai commencé à remettre en question de plus en plus de choses que la société me présentait comme « normales » ou « idéales ».

J'ai par la suite compris que mon homosexualité ne m'empêchait pas de tenir de discours ho-

mophobes, auxquels j'adhérais comme plusieurs. Les hommes au comportement plus traditionnellement féminin m'énervaient sans raison valable. Comme une éponge, j'avais intériorisé le discours homophobe qui différencie

Il est grand temps de réviser nos discours :

la société dans laquelle nous baignons est raciste, sexiste et homophobe et, par conséquent, nous le sommes aussi, puisque nous y avons grandi

« l'homme » de « la tapette », bien que cela n'eût aucun sens. J'ai alors compris que nous étions tous aussi racistes, homophobes et sexistes que la société dans laquelle nous vivons et que nous avions un travail de déconstruction considérable à effectuer. Un travail bien loin d'être terminé, même en 2016.

Une urgence

Certains récents événements me rappellent l'urgence de la déconstruction de ces discours oppressifs. Les circonstances entourant la mort de Philando Castile et Alton Sterling [abattus par des policiers la semaine dernière en Louisiane et au Minnesota] prouvent qu'encore aujourd'hui la couleur de la peau joue un rôle décisif quant à la sécurité d'une personne. De vieux préjugés raciaux induisent chez les policiers un comportement souvent démesuré violent lors des interventions auprès de per-

sonnes de couleur.

La tuerie d'Orlando, quant à elle, nous prouve que la masculinité, telle que la société nous l'inculque, provoque de la détresse psychologique violente, trop souvent fatale.

Un énorme groupe de gens est laissé pour compte dans les normes sociales et politiques en place, et on observe des écarts immenses et, surtout, illicégitimes dans la qualité et l'espérance de vie de ceux-ci par rapport aux gens dits « normaux ». L'American Foundation for Suicide Prevention révèle que près de la moitié de la population américaine trans essaie au moins une fois de s'enlever la vie. Visiblement, les cadres identitaires que nous imposons aux gens sont malsains, voire dangereux.

Il est grand temps de réviser nos discours : la société dans laquelle nous baignons est raciste, sexiste et homophobe et, par conséquent, nous le sommes aussi, puisque nous y avons grandi. Une fois ce fait reconnu, le travail de déconstruction doit commencer. Pour nous diriger vers une société plus égalitaire, moins violente, plus inclusive et saine, il nous est important de demeurer critiques, d'apprendre à reconnaître les systèmes oppressifs en place, et d'engager un dialogue avec les gens autour de nous. La déconstruction de nos discours oppressifs ne peut qu'aider l'émancipation des groupes illégitimement marginalisés ou, de façon plus immédiate, sauver des vies.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (chercheur photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre), information internationale : Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux), équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants) ; correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétariat), Laura Pelletier et Arnaud Stoppa (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétariat), PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez, ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

POINTS

SUIITE DE LA PAGE 1

l'art d'accommoder les textes (Seuil), écrit avec sa compagne Sylvie Prioulet. Eux aussi ont fait des comptes et décomptes dans la presse. Une journée de 2005 dans le journal *L'Humanité* ne leur a permis d'en dénicher qu'un seul, réfugié dans l'édition, alors que tous les autres signes y étaient largement représentés. « Force est de constater qu'il n'a pas le vent en poupe et fait partie, comme l'imparfait du subjonctif ou le passé simple, des finesses menacées par l'appauvrissement de l'expression écrite. »

M. Houdart signale aussi la disparition quasi complète dans la presse du tiret de relance. Ce signe de fin de phrase, un « styleme » aussi flaubertien que le point-virgule, ne semble guère plus utilisé que par quelques olébrus du clavier.

La faute incomberait à l'écriture ramassée et efficace de plus en plus prisee partout. Les fioritures et les phrases à penures n'ont plus tellement la cote. Le style, c'est l'homme (ou la femme), mais c'est aussi l'époque. La nôtre, hypermobile et überbranchée, se projette commode, laconique et opé-

rante, pour ne pas dire circonspecte, élémentaire et triviale.

« Les textes ont beaucoup raccourci », dit Olivier Houdart. Un document du Monde datant d'il y a une quinzaine d'années recense les conseils donnés pour la rédaction dans le journal. Il y est clairement dit qu'il faut privilégier la phrase courte. Évidemment, avec de telles balises, il devient impossible de se servir du point-virgule. »

Phrase longue, pause courte

Traditionnellement, en français, ce signe sert à donner de l'ampleur à la phrase alors développée en plusieurs étapes séparées et en même temps liées par le point-virgule, souvent utilisé en groupe. Ce signe sert de séparateur dans une énumération après les traditionnels deux-points, mais il peut aussi diviser des propositions indépendantes en liaison et même remplacer la virgule pour éviter des confusions dans une phrase qui en fait grand usage.

Le point signifie que la phrase est terminée. Une virgule fait liaison, ou encore opposition. Un point-virgule avertit que la phrase suivante est en même temps indépendante et liée à celle qui suit. D'où cette idée d'ailleurs que dans la lecture à

Le point-virgule en cinq temps

Antiquité Le point-virgule est utilisé un peu comme un point d'interrogation. En grec moderne, il sert d'ailleurs encore à signaler une question : il remplace le point d'interrogation.

1494 Premier usage connu en imprimerie du *punctum semicirculo punctum* par Aldus Manutius, prince des éditeurs vénitiens, au moment où la province italienne produit le quart des ouvrages imprimés en Europe. Son petit-fils Alde le Jeune, dans son traité *Épitome orthographiae* (1575), avoue déjà que le point-virgule est « le plus difficile de tous les signes ».

1547 Apparition du point-virgule en français dans le recueil de vers *Les Marguerites de la Marguerite des princesses*, re-

cueil de Marguerite de Navarre : « Un édit fait par Cesar l'Empereur ; C'est bien raison que von vouloit on face ».

1811 Dans *La Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier, référence de Flaubert, grand maître du point-virgule et de la ponctuation comme affaire de rythme, ce signe est défini comme « marquant une pause plus forte que la virgule » et codifié comme outil de séparation syntaxique, de dépendance et de complétude sémantique.

2013 Lancement à l'aide des réseaux sociaux du Semicolon Project pour encourager les anciens toxicomanes à se faire tatouer un point-virgule en signe de reconnaissance vitale.

haute voix, la pause accompagnant le point-virgule soit légèrement plus longue que celle de la virgule, mais plus courte que celle du point.

Un exemple ? Cette introduction de Littré pour son fameux *Dictionnaire de la langue fran-*

çaise, où tous les signes de ponctuation sont brillamment sollicités, y compris le point-virgule.

« Rien ne m'avait préparé particulièrement à une entreprise de ce genre... Rien ? Et les travaux consignés dans le présent volume et ceux, plus considérables, que

contient l'Histoire de la langue française ? Sans doute ; mais cela, qui ne qualifia amplement lors des transformations de mon premier projet, y est postérieur ; et je répète en toute vérité : rien ne m'avait préparé à une entreprise de ce genre. »

Ce signe exige et signale une maîtrise fine de la langue à laquelle il fournit « une rigueur sans excès », comme le souligne une célèbre formule de grammairien. Jacques Drillon, auteur d'un traité de la ponctuation, ajoutait que « le point-virgule atteste d'un plaisir de penser ». L'historien de la langue Claude Duneton y voyait « un lien subtil dans le tissage des idées ».

Naufrage et sauvetage

Mais bon, tout n'est pas perdu. Un mystérieux comité de défense du point-virgule a vu le jour il y a quelques années, en France. C'était un 1^{er} avril et la création empestait la caque qui sent toujours le hareng.

Le point-virgule est surtout sauvé par les langages de programmation comme C++, Pascal ou Java, où il joue le rôle de séparateur des instructions. Dans beaucoup de styles, il est d'usage d'utiliser une instruction par ligne. Quand deux instructions se suivent sur la même

ligne, le point-virgule divise les commandes. Mais il peut aussi servir dans certains langages à marquer la fin d'une instruction, voire à introduire un commentaire qui ne sera pas considéré dans l'exécution du code.

La tatou-thérapie donne aussi un regain de vie au signe en enrichissant sa signification — ou plus exactement son signifié. La mode de se faire tatouer un point-virgule (d'abord à l'intérieur du poignet et maintenant n'importe où) date de quelques années. Le Semicolon Project a essaimé parmi les anciens alcooliques ou toxicomanes qui l'utilisent comme symbole de leur volonté de scinder leur vie en deux, avant la dépendance et après le nouveau départ.

Et puis, la survie du point-virgule semble aussi de plus en plus assumée par le smiley qui signale un clin d'œil. Ce qui donne ceci : (-).

Encore une fois, la langue vit et les signes linguistiques évoluent avec elle. Les codes de ponctuation ont changé depuis l'invention de l'écriture. Ils continuent de muter et les nouveaux moyens de communication en ligne ouvrent un immense et formidable univers signifiant.

Le Devoir

SOCCER

SUIITE DE LA PAGE 1

en compétition, a atteint le fond de la cage alors que le gardien français Hugo Lloris plongeait en vain sur sa droite. Lui qui était entré dans l'action à la 79^e minute comme remplaçant a aussitôt été assailli par ses coéquipiers alors même qu'on devinait que le Portugal au complet explosait de joie.

Il s'agit d'un premier titre en tournoi majeur (Euro ou Coupe du monde) pour le pays. Et les Portugais doivent certainement comprendre l'immense sentiment de déception qui a envahi la France puisque eux-mêmes avaient perdu 1-0 contre la Grèce à la finale de l'Euro 2004 à la maison, à l'Estadio da Luz de Lisbonne.

Des larmes

Et contre toute attente, la Seleção a accompli l'exploit après avoir dû encaisser le choc du retrait du match de son as et leader Ronaldo, contraint à la 25^e minute de jeu de déclarer forfait en raison d'une blessure au genou gauche. Touché à la 8^e minute lors d'un contact avec Dimitri Payet, il a quitté provisoirement le terrain, mais est revenu au bout de quelques instants. De nouveau au sol à la 17^e, il est sorti en larmes puis est revenu à la 20^e. Mais de toute évidence, ça n'allait pas du tout et cinq minutes plus tard, assis sur la pelouse, il remettait le brassard de capitaine à Nani alors même qu'une civière était demandée pour l'évacuer, encore en larmes. L'attaquant Ricardo Quaresma a pris sa place.

Étrangement, le Portugal, dominé en début de match alors que la France contrôlait le ballon et jouait haut, neutralisant les efforts de relance, s'est raplombé après le départ de Ronaldo et s'est mis à faire jeu beaucoup plus égal avec ses rivaux alors que le principal inté-

ressé, bandage au genou, revenait au banc des siens pour la prolongation, encourageant énergiquement ses collègues aux côtés de l'entraîneur Fernando Santos.

Et si « CR7 » pleurait encore à la fin du match et lors de la présentation du trophée Henri-Delaunay, c'était cette fois de bonheur. À 31 ans, lui qui a connu tant de succès en club à Manchester United et au Real Madrid, mais avait encore tout jeune connu la désillusion de 2004, tenait enfin le sacre international qui allait couronner son illustre carrière.

Brio devant le filet

Chose certaine, l'équipe portugaise doit une fière chandelle à Rui Patrício pour ce gain en match ultime : le gardien s'est dressé avec aplomb lorsque l'adversaire a frappé à la porte. Il a dit non deux fois à la 10^e minute, à une tête d'Antoine Griezmann et à une redirection de corner de Payet, il a encore frustré Griezmann à la 58^e, il a bloqué un tir à bout portant d'Olivier Giroud à la 75^e et s'est imposé devant Moussa Sissoko, le milieu de terrain qui fut en ce dimanche le meilleur joueur des Bleus avec plusieurs charges menaçantes en territoire ennemi. Et comme un bon gardien fait sa chance, il a vu une frappe d'André-Pierre Gignac aboutir sur son poteau droit dans les arrêts de jeu de la deuxième demie.

À l'autre bout, Lloris a été moins occupé, mais il a tout de même été appelé à se signaler deux fois à la 80^e minute quand Nani et Quaresma ont coup sur coup réussi de dangereux tirs cadrés. Il a également bloqué une tentative d'Eder à la 104^e et bénéficié de sa propre veine à la 108^e alors qu'un coup franc du défenseur Raphaël Guerreiro est allé percuter la barre transversale de son filet. C'était tout juste avant qu'Eder ne prenne une revanche décisive.

« C'est un trophée pour tous les Portugais, tous les immigrés,



Les Montréalais d'origine portugaise ont célébré avec exaltation dans les rues de la métropole la victoire historique de la Seleção.

tous les gens qui ont cru en nous, a déclaré Ronaldo après le match. Ce n'était pas la finale que je souhaitais, je n'y arrivais pas, j'avais trop de douleur. Mais je suis très heureux. Dès le début de la compétition, j'ai essayé d'aider l'équipe à ma manière. J'ai toujours été présent. »

Nouveau format

De son côté, le sélectionneur des Bleus, Didier Deschamps, a évoqué « une immense déception. On a laissé passer une grande chance d'être champion. Il n'y a pas de mots pour décrire ce sentiment. Il faudra du temps pour digérer ça. On a souffert ensemble, on a gagné ensemble, et finalement on perd ensemble. C'est difficile, mais c'est comme ça. »

Limité à trois verdicts nuls dans le groupe F, le Portugal ne doit qu'au nouveau format de l'Euro (vingt-quatre équipes, et quatre clubs de 3^e position qualifiés) d'avoir atteint la phase des matchs à élimination directe, où il s'est imposé en prolongation contre la Croatie et aux tirs à but face à la Pologne. Sa seule victoire en temps réglementaire du tournoi est survenue en demi-finales aux dépens du pays de Galles.

Pour leur part, les Bleus ont échoué dans leur tentative de remporter un tournoi majeur présenté en France pour une troisième fois consécutive après l'Euro 1984 et la Coupe du monde 1998.

Le Devoir Cristiano Ronaldo



FRANCISCO LEONG AGENCE FRANCE-PRESSE

JUSTICE

SUIITE DE LA PAGE 1

chiffre ainsi pour une première fois ce que signifie un délai « déraisonnable ».

Cet arrêt a invalidé les condamnations de Barrett Richard Jordan relativement à la possession et au trafic de drogues. Plus de 49 mois s'étaient écoulés entre le dépôt des accusations contre l'homme de Colombie-Britannique et sa déclaration de culpabilité.

Les avocats consultés par *Le Devoir* sont unanimes : il existe un problème de délais interminables dans les tribunaux du pays. Il est toutefois difficile d'établir avec certitude pourquoi mener un procès est devenu si long.

« On dit parfois à mes clients qu'ils ne peuvent avoir de procès avant 18 mois, 2 ans... C'est bien

trop long », explique l'avocate criminaliste Julie Couture, qui est d'avis que tous les acteurs ont une part à jouer dans le problème des délais. « Il y a un peu de tout. Parfois, il manque de salles, de juges, de greffiers ou d'agents de sécurité. Parfois, c'est la défense qui fait reporter le dossier indéfiniment », explique-t-elle. La Cour suprême a d'ailleurs souligné que l'administration du tribunal n'avait pas d'incitatif « à prendre des mesures préventives pour remédier aux pratiques inefficaces et au manque de ressources ».

« Tout le monde en souffre depuis plusieurs années. C'est intolérable », s'insurge Jean-Claude Hébert, avocat criminaliste en défense. « C'est le temps de réfléchir à pourquoi on est rendu là ». Du haut de ses 40 ans de métier, l'avocat et professeur de droit a assisté à la progressive complexification des causes. Citant en exemple les mégaprocès de l'opération SharQC ou encore les accusations dans le cadre des enquêtes de

l'UPAC, M^e Hébert est d'avis que trop de chefs d'accusation sont portés contre les accusés, sous un fardeau de preuve stratégiquement trop volumineux, de sorte que l'analyse allonge tout le procès. « On aurait avantage à simplifier les accusations, à aller à l'essentiel pour la preuve. Ça irait beaucoup plus vite », croit-il.

Pas de vague de libérations

Vendredi, la juge Johanne St-Gelais, de la Cour supérieure du Québec, a pris en considération cette nouvelle jurisprudence au moment de prononcer la peine de Jerry Purdy, condamné dans le cadre du mégaprocès Diligence, étalé sur près de sept ans, soit bien au-delà de la nouvelle norme. Il est par contre improbable que le jugement Jordan provoque des arrêts de procédure pour des causes présentement devant les tribunaux.

Déjà, dans les années 1990, la Cour suprême a rendu des jugements (Askov, Morin) confirmant

le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, sans toutefois préciser de limite à l'acceptable. Des dizaines de milliers d'accusés avaient alors été libérés sous ce prétexte, ce que les juges de la Cour suprême veulent maintenant éviter en demandant que s'applique le jugement Jordan de manière « contextuelle ». Les nouveaux délais de procès risquent donc de n'avoir que peu d'effet sur les causes actuellement entendues devant les tribunaux. « Ça ne provoquera pas des centaines d'acquittements demain matin », précise M^e Beaulac. « Ce jugement précise bien qu'on doit éviter d'appliquer trop mécaniquement les critères [des délais maximaux]. »

Le public sera plus à même de constater les conséquences de l'arrêt Jordan au terme des procès qui débentent maintenant, c'est-à-dire dans 18 ou 30 mois.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com